

Flash Economie

21 septembre 2018 - 1064

France: taux d'emploi faible, taux de chômage structurel élevé, que faire ?

On observe aujourd'hui en France que le taux d'emploi est faible, par rapport aux autres pays de l'OCDE, et le taux de chômage structurel élevé. Que faut-il alors faire ?

- Corriger ce qui semble, de manière robuste, réduire le taux d'emploi et accroître le chômage structurel en France : le niveau trop élevé des cotisations sociales des entreprises, le niveau trop faible des compétences de la population active ; stimuler la demande ne soutient pas le taux d'emploi si sa faiblesse est due au niveau élevé du chômage structurel.
- Ne pas se tromper sur le sens de la causalité entre taux d'emploi et aides sociales : c'est parce que le taux d'emploi est faible que les aides sociales sont élevées, et baisser les aides sociales ne redressera pas le taux d'emploi.
- Ne rien faire qui puisse contrarier la baisse du taux de chômage structurel ; il faut inciter les entreprises à embaucher des personnes peu employables, éloignées de l'emploi, à les former ; inciter les entreprises à utiliser les heures supplémentaires va donc dans le mauvais sens.

Patrick Artus

Tel. (33 1) 58 55 15 00

patrick.artus@natixis.com

 [@PatrickArtus](https://twitter.com/PatrickArtus)

www.research.natixis.com

Taux d'emploi faible et taux de chômage structurel élevé en France

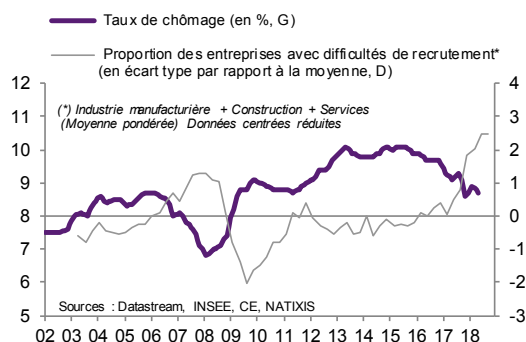
Le **tableau 1** montre que **le taux d'emploi est faible en France** par rapport aux autres pays de l'OCDE ; le **graphique 1** montre que les difficultés **d'embauche des entreprises sont élevées en France** malgré le taux de chômage élevé, ce qui montre que **le taux de chômage structurel est très probablement élevé en France**.

Tableau 1 : taux d'emploi (en %)

| | États-Unis | Royaume-Uni | Allemagne | France | Suède | Japon |
|--------|------------|-------------|-----------|--------|-------|-------|
| 2002 | 71,93 | 72,52 | 65,32 | 62,17 | 75,16 | 68,23 |
| 2003 | 71,22 | 72,72 | 64,62 | 64,03 | 74,41 | 68,36 |
| 2004 | 71,22 | 72,71 | 65,04 | 63,84 | 73,66 | 68,70 |
| 2005 | 71,53 | 72,72 | 65,51 | 63,76 | 74,01 | 69,28 |
| 2006 | 72,00 | 72,65 | 67,18 | 63,72 | 74,64 | 69,96 |
| 2007 | 71,78 | 72,44 | 69,01 | 64,35 | 74,19 | 70,66 |
| 2008 | 70,89 | 72,68 | 70,16 | 64,91 | 74,33 | 70,73 |
| 2009 | 67,62 | 70,62 | 70,38 | 64,10 | 72,21 | 70,03 |
| 2010 | 66,69 | 70,21 | 71,15 | 63,99 | 72,13 | 70,11 |
| 2011 | 66,65 | 70,25 | 72,75 | 63,89 | 73,59 | 70,29 |
| 2012 | 67,14 | 70,71 | 73,00 | 64,03 | 73,77 | 70,56 |
| 2013 | 67,36 | 71,14 | 73,49 | 64,05 | 74,43 | 71,68 |
| 2014 | 68,15 | 72,64 | 73,80 | 64,24 | 74,89 | 72,66 |
| 2015 | 68,71 | 73,20 | 73,97 | 64,27 | 75,54 | 73,27 |
| 2016 | 69,35 | 74,25 | 74,70 | 64,64 | 76,22 | 74,34 |
| 2017 | 70,11 | 74,96 | 75,25 | 65,23 | 76,86 | 75,26 |
| 2018T1 | 70,52 | 74,73 | 75,64 | 65,24 | 77,21 | 76,35 |
| 2018T2 | 70,63 | nc | nc | nc | nc | 76,67 |

Sources : OCDE, NATIXIS

Graphique 1
France : taux de chômage et proportion des entreprises avec difficultés de recrutement*



Les politiques économiques de la France doivent donc viser à accroître le taux d'emploi en réduisant le taux de chômage structurel.

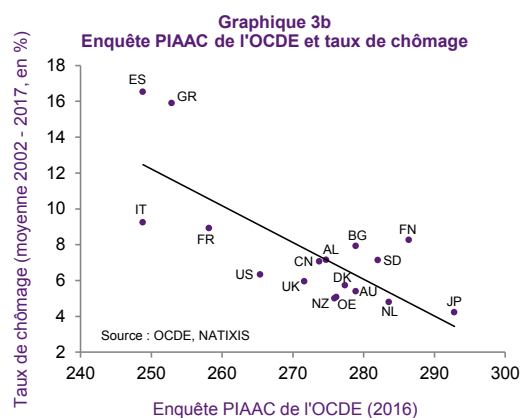
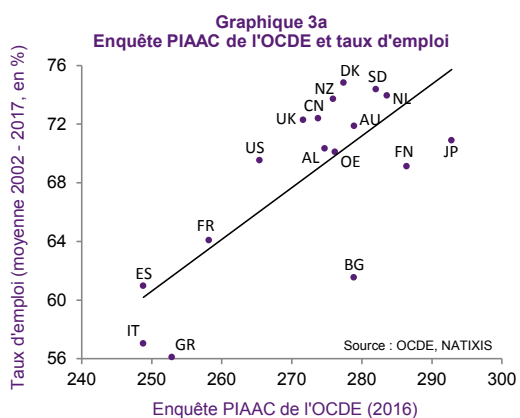
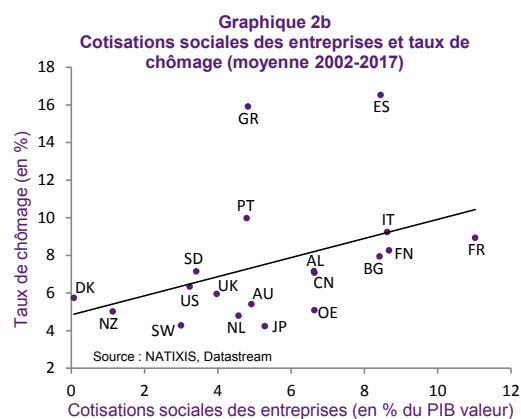
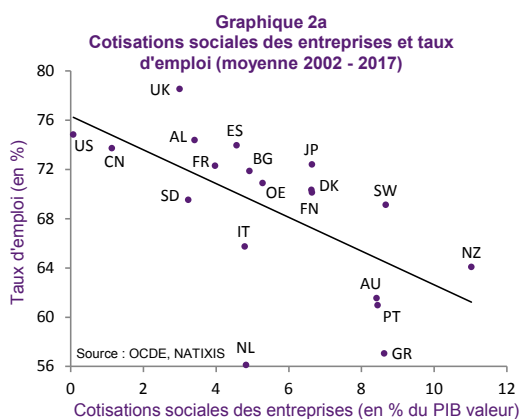
La stimulation de la demande de biens et services est alors inefficace si la faiblesse du taux d'emploi vient du niveau élevé du chômage structurel et pas de celui du chômage cyclique. Que faut-il alors faire pour réduire le taux de chômage structurel ?

Quelles politiques pour accroître le taux d'emploi et réduire le taux de chômage structurel en France ?

1 – Il faut corriger ce qui semble, de manière robuste, réduire le taux d'emploi et accroître le taux de chômage structurel ; la comparaison des pays de l'OCDE du tableau 2 montre qu'un taux d'emploi faible et un taux de chômage structurel élevé sont associés à des cotisations sociales des entreprises élevées et à des compétences faibles de la population active (graphiques 2a/b et 3a/b).

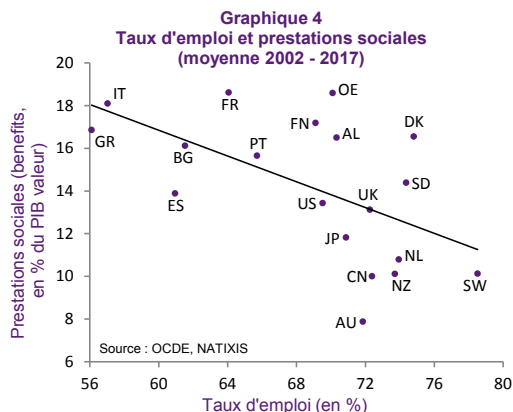
Tableau 2 : les 19 pays de l'OCDE analysés

| | | | |
|-------------|-----------|----------|------------------|
| Etats-Unis | Allemagne | Belgique | Suisse |
| Canada | France | Autriche | Japon |
| Suède | Espagne | Finlande | Australie |
| Danemark | Italie | Portugal | Nouvelle-Zélande |
| Royaume-Uni | Pays-Bas | Grèce | |



La France a un poids élevé des cotisations sociales des entreprises et un niveau faible des compétences de la population active : l'urgence est donc de corriger ces deux anomalies.

2 – La question des aides sociales est importante. En écoutant le gouvernement français, on a parfois l'impression qu'il pense que le niveau élevé des aides sociales en France réduit le taux d'emploi. La causalité est en réalité très probablement différente : lorsque le taux d'emploi est faible, les aides sociales sont fortes afin de réduire les inégalités, de compenser la faiblesse du taux d'emploi sur les revenus (graphique 4).



Réduire les aides sociales sans mener de politiques efficaces pour accroître le taux d'emploi nous paraît donc être inefficace.

3 – Ne rien faire qui puisse contrarier la baisse du taux de chômage structurel. Il faut inciter les entreprises à embaucher des personnes peu employables, éloignées de l'emploi, à les former.

Pour cela :

- il faut éviter d'affaiblir la demande ;
- **il ne faut pas mettre en place des incitations à ne pas embaucher ces personnes en difficulté. La suppression des cotisations sociales des salariés sur les heures supplémentaires est donc une mauvaise idée** car elle poussera les entreprises à utiliser les heures supplémentaires (les salariés leur demanderont de le faire) au lieu d'embaucher des personnes moins bien formées.

Synthèse : concentrer la politique économique de la France sur la réduction du chômage structurel

Si on pense que la faiblesse du taux d'emploi en France est liée au niveau élevé du chômage structurel, il faut concentrer les politiques économiques sur ce qui peut réduire le chômage structurel et éviter de les disperser ou de prendre des mesures contreproductives :

- la défiscalisation des heures supplémentaires risque de faire monter le chômage structurel ;
- la baisse des aides sociales est difficile à justifier tant que les mesures visant à faire monter le taux d'emploi n'ont pas eu d'effets ;
- baisser des impôts qui n'ont pas d'effet clair sur le taux d'emploi (taxation des profits des entreprises...) dégrade les finances publiques sans contribuer à l'objectif de réduction du chômage structurel.

Avertissement

Ce document d'informations (pièces jointes comprises) est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels ou d'investisseurs qualifiés. Il ne peut être divulgué à un tiers sans l'accord préalable et écrit de Natixis. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseillers, ni toute autre personne ne doit accepter d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document a été préparé par nos économistes. Il ne constitue pas une analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. En conséquence, sa diffusion n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant sa publication.

Ce document et toutes les pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement. Ils sont destinés à être diffusés indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ce document et toutes les pièces jointes ne constituent pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme une confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette transaction sera conclue sur la base des termes et conditions qui figurent dans ce document ou sur la base d'autres conditions. Ce document et toutes les pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis, tout engagement devant notamment être soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation. De plus, les avis, opinions et toute autre information figurant dans ce document sont indicatifs et peuvent être modifiés ou retirés par Natixis à tout moment sans préavis.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseillers respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent, sauf indication contraire, celles de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne ou de Natixis.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans la présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisée par l'European Central Bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision.

Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume-Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Natixis est agréée en Allemagne par l'ACPR en qualité de Banque - prestataire de services d'investissement et soumise à sa supervision. NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland est régulée de manière limitée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. L'envoi / la distribution de ce document en Allemagne est réalisé par / sous la responsabilité de Natixis Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la « Dubai Financial Services Authority (DFSA) » pour l'exercice de ses activités au « Dubai International Financial Centre (DIFC) ». Ce document n'est diffusé qu'aux Clients Professionnels, définis comme tels selon les règles de la DFSA ; à défaut le destinataire doit retourner le document à Natixis. Le destinataire reconnaît que le document ainsi que son contenu n'ont été approuvés par aucun régulateur ou autorité gouvernementale des pays du Conseil de Coopération du Golfe ou du Liban.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Ce document ne peut être distribué à aucune autre personne aux Etats-Unis. Chaque « major U.S. institutional investors » qui reçoit ce document, s'engage par cet acte, à ne pas en distribuer l'original ni une copie à quiconque. Natixis Securities Americas LLC, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréée aux Etats-Unis et membre de la FINRA, est une filiale de Natixis. Natixis Securities Americas LLC n'est impliquée d'aucune manière dans l'élaboration de cette publication et en conséquence ne reconnaît aucune responsabilité quant à son contenu. Cette publication a été élaborée et vérifiée par les collaborateurs de Natixis, qui ne sont pas associés de Natixis Securities Americas LLC et n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement professionnel en tant qu'analyste auprès de la FINRA et ne sont donc pas soumis aux règles édictées par la FINRA.

Canada : Natixis n'est pas référencé au titre de courtier en vertu de la législation sur les valeurs mobilières au Canada et ne peut traiter qu'avec des investisseurs désignés comme clients admissibles au sens de l'article 8.18 du Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription, les dispenses et les obligations permanentes des personnes inscrites.

Australie : Natixis opère à travers une filiale détenue entièrement, Natixis Australia Pty Ltd (" NAPL "). NAPL est enregistrée auprès de l'Australian Securities & Investments Commission et détient une licence de services financiers australienne (No 317114) qui permet à NAPL d'exercer ses activités en Australie avec des clients "wholesale". Les détails de cette licence sont disponibles sur demande.

Hong Kong : ce document est destiné à être distribué uniquement aux investisseurs professionnels (au sens de l'ordonnance sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (Cap.571) de Hong Kong et de toute règle établie en vertu de cette ordonnance).

Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce document reflètent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce document n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du ou des auteur(s) de ce document.

JE (NOUS), SOUSSIGNE(S), LE(S) AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT, CERTIFIE (CERTIFICATIONS) PAR LA PRESENTE QUE LES OPINIONS ET AVIS SUR L'ENTREPRISE OU LES ENTREPRISES ET SES OU LEURS TITRES FIGURANT DANS CE DOCUMENT REFLETENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OPINIONS ET AVIS DE LEUR(S) AUTEUR(S) ET QUE LES RECOMMANDATIONS, OPINIONS ET AVIS EMIS DANS CE DOCUMENT N'INFLUENCENT EN AUCUNE MANIERE, QUE CE SOIT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LA REMUNERATION DU OU DES AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT.

Les opinions et avis des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis, ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires et/ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document. Pour toute demande d'information supplémentaire sur une opération sur un titre ou un instrument financier mentionnée dans ce document, veuillez contacter votre point de contact chez Natixis Securities Americas LLC par courrier électronique ou voie postale à l'adresse suivante 1251 Avenue of the Americas, New York, NY 10020.

Les valeurs citées peuvent faire l'objet d'avertissements spécifiques. Elles sont accessibles sur le site Natixis à cette adresse :

<https://www.research.natixis.com/GlobalResearchWeb/main/globalresearch/DisclaimersSpecifiques>